

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés:

De l'eau, des mousses, des poudres, du CO₂. À adapter à la nature et l'étendue de l'incendie.

Produits de décomposition nuisibles:

En cas de surchauffe et de combustion, les produits engendrés sont principalement de l'oxyde de carbone et du dioxyde de carbone. La formation d'autres produits de décomposition nuisibles dépend des conditions de l'incendie et ne peut pas être exclue.

Équipement de protection spécial:

Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes et des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau et/ou les yeux. Dans le cas d'exposition aux concentrations importantes de vapeurs de combustion, transporter le patient au grand air. Si le polymère fondu contacte la peau, rincer abondamment la partie affectée à l'eau froide et consulter un médecin pour les soins ultérieurs.

6. Considérations relatives à l'élimination

Selon le 'Catalogue européen des déchets et la liste des déchets dangereux', les déchets non-contaminés des produits ne sont pas classifiés comme dangereux. Les codes à six chiffres suivants peuvent être utilisés:

- 07 02 13 déchets plastiques provenant de la FFDU de matières plastiques
- 12 01 05 déchets de matières plastiques d'ébarbage et de tournage
- 16 01 19 matières plastiques provenant de véhicules hors d'usage de différents moyens de transport (y compris machines tous terrains) et déchets provenant du démontage de véhicules hors d'usage et de l'entretien de véhicules
- 17 02 03 matières plastiques, déchets de construction et de démolition
- 20 01 39 matières plastiques, déchets municipaux (déchet ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément

Élimination de déchets:

Si le recyclage n'est pas possible, incinération ou décharge contrôlée selon la législation et la réglementation locale. Les produits ne contiennent pas de pigments de cadmium ou de stabilisants à base de cadmium. Ils ne sont pas biodégradables, mais basé sur nos connaissances actuelles ces produits ne sont pas nuisibles à l'environnement.

7. Informations relatives à l'étiquetage et au transport

Classification et étiquetage:

L'étiquetage de signaux de détresse selon les directives de l'UE applicables n'est pas requis.

Réglementation de transport international:

Non applicable

8. Autres informations

Consulter le site web de Mitsubishi Chemical Advanced Materials pour les dernières informations sur les produits Mitsubishi Chemical Advanced Materials (fiches techniques, programme de livraison, instructions d'usinage, résistance chimique, information législative ...) ainsi que pour nos déclarations concernant le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH).

Les 'Life Science Grades' de Mitsubishi Chemical Advanced Materials ne sont pas à utiliser pour des applications de dispositifs médicaux destinés à rester implantés dans le corps humain de manière permanente pendant une période de plus de 24 heures (30 jours*), ou destinés à entrer en contact avec les tissus internes humains ou les fluides corporels pendant plus de 24 heures (30 jours*). Ils ne sont pas non plus à mettre en œuvre pour la fabrication de composants critiques d'équipements médicaux essentiels à la prolongation de la vie humaine.

*: '30 jours' n'est applicable uniquement qu'au Ketron® CLASSIX™ LSG PEEK blanc.

Veuillez aussi prêter attention au désistement à la page 3 de ce document.

Altron™ est une marque commerciale du **Groupe Mitsubishi Chemical Advanced Materials**.
Ketron® est une marque déposée du **Groupe Mitsubishi Chemical Advanced Materials**.
CLASSIX™ PEEK est une marque commerciale d'**Invio Ltd**.

La présente brochure et toutes les données et spécifications publiées sur notre site Internet ont pour but de fournir des informations générales sur les produits d'ingénierie plastique (les "Produits") fabriqués et offerts par Mitsubishi Chemical Advanced Materials et servent d'information générale. Toutes données et descriptions en relation avec les Produits sont de nature purement indicative. Ni la présente brochure ni les données et spécifications présentées sur notre site Internet ne créent ou ne peuvent être utilisées pour créer une quelconque obligation juridique ou contractuelle.

Toute illustration des possibilités d'application des Produits ne sert qu'à illustrer le potentiel de ces Produits, mais une telle illustration ne constitue en aucun cas un quelconque engagement. Indépendamment des tests que Mitsubishi Chemical Advanced Materials a pu effectuer en relation avec un Produit, Mitsubishi Chemical Advanced Materials ne dispose pas de l'expertise nécessaire pour évaluer l'aptitude de ses matériaux ou Produits pour une utilisation dans des applications spécifiques ou des produits fabriqués ou offerts par un client. Le choix du matériau de plastique le plus approprié dépend des informations disponibles sur la résistance chimique et sur l'expérience pratique, mais bien souvent des tests préliminaires sur la pièce en plastique finie à des conditions d'utilisation réelles (juste concentration chimique, température et durée de contact, ainsi que d'autres conditions) sont nécessaires pour évaluer son aptitude définitive à une application donnée. Il est donc de la seule responsabilité du client de tester et évaluer l'aptitude et la compatibilité des Produits Mitsubishi Chemical Advanced Materials ainsi que leur compatibilité avec les applications, processus et utilisations envisagés, ainsi que de choisir les Produits qui dans l'appréciation du client répondent aux exigences applicables à l'utilisation spécifique du produit fini. Le client est seul responsable de l'application, du traitement ou de l'utilisation de l'information ou du produit mentionnés ci-avant, ou de toute conséquence qui pourrait en découler, et doit vérifier sa qualité et ses autres propriétés.